Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Esthétique, veuillez visiter :
bpesthetique.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ESTHÉTIQUE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

E3 - Vie et gestion de l’entreprise

Session 2021 • Code sujet : **21SP-BP ECP U30 1** • Durée : **3 h 00** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Gestion du personnel** (3 questions) — **Page 3**
2. **Planification de l’activité** (1 question) — **Page 5**
3. **Détermination du prix de vente de la prestation** (1 question) — **Page 6**
4. **Gestion des stocks** (2 questions) — **Page 8**
5. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bpesthetique.fr/assets/annales/bp-esthetique/E3 - Vie et gestion de l'entreprise/2021/BP Esthétique - E3 - Vie et gestion de l'entreprise - Session 2021 - 1-Sujet.pdf

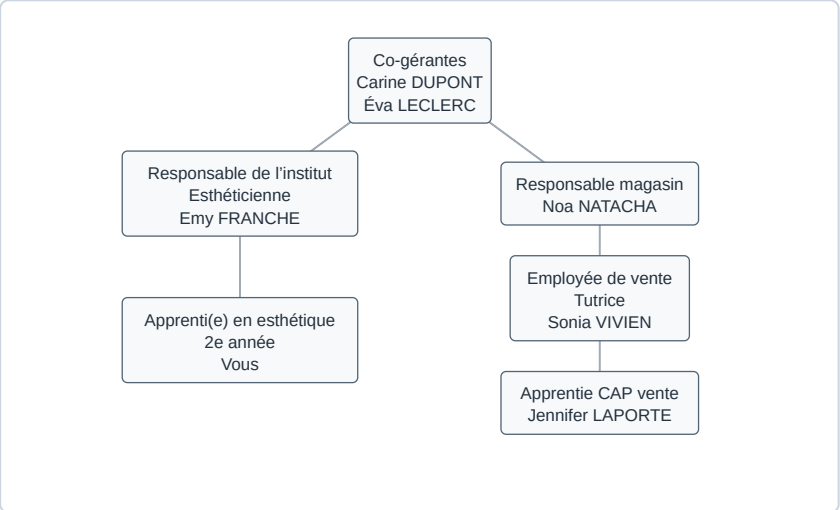
1. Gestion du personnel

L'institut Belle et Naturelle réorganise son équipe après le départ de Laura Renaud : Emy Franche prend la responsabilité de l'institut, Noa Natacha devient responsable magasin et Sonia Vivien obtient son bac professionnel. Les co-gérantes souhaitent actualiser l'organigramme, recruter une esthéticienne en CDD et choisir deux salariées pour une formation en prothésie ongulaire.

Question 1.1. Élaborer le nouvel organigramme de l'institut en indiquant la fonction, le nom et le prénom de chaque employée, en tenant compte des changements de personnel présentés.

Les co-gérantes, Carine DUPONT et Éva LECLERC, dirigent l'institut. Emy FRANCHE remplace Laura RENAUD comme responsable de l'institut et reste esthéticienne. Noa NATACHA devient responsable magasin. Sonia VIVIEN reste employée de vente et tutrice de Jennifer LAPORTE, apprentie en CAP vente. Vous êtes apprenti(e) en deuxième année d'esthétique. Sonia a obtenu le Bac pro esthétique en mars 2021. Laura, partie le 15 mai, n'apparaît plus dans l'organigramme.

Nouvel organigramme de Belle et Naturelle



Laura RENAUD a quitté l'institut. Sonia VIVIEN a obtenu le Bac pro esthétique.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Co-gérantes : Carine DUPONT et Éva LECLERC. Responsable de l'institut : Emy FRANCHE. Responsable magasin : Noa NATACHA. Équipe : Sonia VIVIEN, Jennifer LAPORTE et vous, apprenti(e) en esthétique.

Question 1.2. Rédiger l'annonce de recrutement d'une esthéticienne à temps complet en CDD, destinée à Pôle Emploi. Intégrer les critères transmis : CAP esthétique, deux années d'expérience après le CAP comme salariée ou apprentie, sens des responsabilités, deux qualités de savoir-être à définir, permis B, CDD de six mois à compter du 1er juillet 2021, taux horaire de 13 euros, mutuelle prise en charge à 60 %, et envoi du CV et de la lettre de motivation par courriel avant le 15 juin 2021.

Belle et Naturelle, institut de beauté à Vesoul, recrute une esthéticienne à temps complet en CDD de six mois à compter du 1er juillet 2021. Le poste s'adresse à une personne titulaire du CAP esthétique et ayant deux années d'expérience après le CAP, comme salariée ou apprentie. Sens des responsabilités, écoute et rigueur sont attendus. Le permis B est exigé. Le taux horaire est de 13 €. La mutuelle est prise en charge à 60 %. Envoyer CV et lettre de motivation par courriel à eva.leclerc@belleetnaturelle.fr avant le 15 juin 2021.

Critères de l'offre d'emploi

Critère	Détail
Diplôme et expérience	CAP esthétique, deux ans après le CAP comme salariée ou apprentie
Profil	Sens des responsabilités, écoute et rigueur
Permis	Permis B exigé
Contrat	Temps complet, CDD de six mois dès le 1er juillet 2021
Rémunération et mutuelle	13 € de l'heure, mutuelle prise en charge à 60 %
Candidature	CV et lettre de motivation par courriel avant le 15 juin 2021

Annonce conforme aux critères transmis par madame LECLERC.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Esthéticienne à temps complet, CDD de six mois dès le 1er juillet 2021. Candidature par courriel avant le 15 juin 2021.

Question 1.3. Justifier le choix des deux salariées à proposer pour la formation en prothésie ongulaire en prenant en compte les spécialisations actuelles du personnel.

Il faut proposer Noa NATACHA et Emy FRANCHE : ce sont les deux salariées déjà spécialisées dans les soins des mains, domaine directement lié à la prothésie ongulaire. Leur formation complète donc leurs compétences actuelles et répond à l'objectif de développer l'onglerie. Sonia VIVIEN possède des compétences en vente, soins des pieds et UV. Les co-gérantes assurent déjà l'ensemble des prestations. Toutes les salariées sont formées à l'épilation, ce qui ne permet pas de départager les candidates.

Spécialisations du personnel utiles au choix

Personnel	Spécialisations indiquées
Noa NATACHA	Soins des mains, soins du corps
Emy FRANCHE	Soins des mains, vente
Sonia VIVIEN	Vente, soins des pieds, UV
Co-gérantes	Ensemble des prestations

Toutes les salariées sont également formées à l'épilation. Noa et Emy sont les deux salariées spécialisées en soins des mains.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Proposer Noa NATACHA et Emy FRANCHE, déjà spécialisées dans les soins des mains.

2. Planification de l’activité

Deux salariées suivent une formation interne en onglerie le jeudi de la semaine 25, et l’institut doit organiser les activités de l’équipe sur toute la semaine. Le planigramme doit respecter les horaires, les repos, les pauses, les règles d’ouverture et de fermeture ainsi que les autres principes de planification fournis.

Question 2.1. Établir le planning d’activités des personnels pour la semaine 25 dans l’annexe A. Indiquer les présences par P, la formation par F, les repos par R et les déjeuners par D, en respectant les horaires et les principes de planification indiqués.

Les contraintes de l’annexe ne permettent pas de construire un planning qui respecte toutes les règles. Avec 7 heures de travail par jour, les horaires imposés à Emy la font terminer à la fermeture vendredi et samedi. Ces deux fermetures consécutives contreviennent à la règle des fermetures non consécutives. De plus, les horaires préinscrits à Sonia ne lui attribuent qu’une fermeture, le lundi, alors que deux sont requises.

Personnel	Contrainte constatée
Emy	Fermeture vendredi et samedi, deux soirs consécutifs
Sonia	Une seule fermeture préinscrite : lundi

Annexe A : contraintes de fermeture incompatibles

ANNEXE A – PLANIGRAMME DE LA SEMAINE 25 (à rendre avec la copie)

Horaires	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi		
	Sonia	Noa	Emy vous	Sonia	Noa	Emy vous	Sonia	Noa	Emy vous	Sonia	Noa	Emy vous	Sonia	Noa	Emy vous	Sonia	Noa	Emy vous
9 h-10 h				P			R			P			P			P		
10 h 11 h	P			P			R			P			P			P		
11 h-12 h	P			P			R			P			P			P		
12 h-13 h													D			P		
13 h-14 h													P			D		
14 h-15 h	P			P			R			P			P			P		
15 h-16 h																P		
16 h-17 h	P			P			R			P			P			P		

Conflit : Emy ferme vendredi et samedi consécutivement. Sonia n’a qu’une fermeture préinscrite : lundi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Aucun planning ne peut respecter simultanément les horaires imposés et toutes les règles de fermeture.

3. Détermination du prix de vente de la prestation

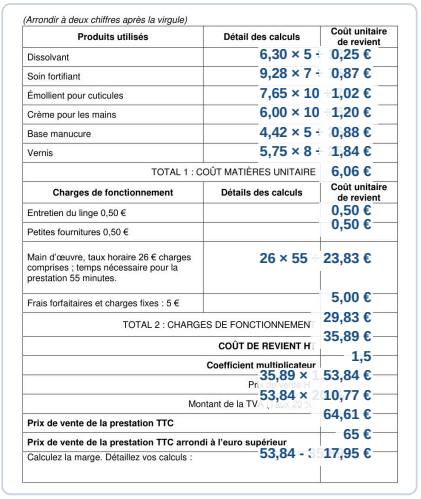
Pour répondre à la demande de sa clientèle, l'institut prévoit de proposer une prestation de prothésie ongulaire avec des produits Peggy Sage. À partir des consommations de produits, des charges de fonctionnement, du coefficient multiplicateur de 1,5 et de la TVA à 20 %, il faut établir le prix de vente TTC et calculer la marge.

Question 3.1. Déterminer le prix de vente TTC et la marge de la prestation de prothésie ongulaire en complétant l'annexe B. Détailler les calculs des coûts des produits utilisés et des charges de fonctionnement, du coût de revient HT, du prix de vente HT et de la TVA, puis arrondir le prix TTC à l'euro supérieur.

Le coût de chaque produit est calculé au prorata de la quantité utilisée. Les coûts sont arrondis au centime, puis additionnés. La main-d'œuvre correspond à 55 minutes au taux horaire de 26 €. Le coût de revient HT comprend les matières et les charges de fonctionnement. On applique ensuite le coefficient 1,5, puis la TVA de 20 %. La marge est la différence entre le prix de vente HT et le coût de revient HT.

Élément	Détail du calcul	Coût (€)
Dissolvant	6,30 × 5 ÷ 125	0,25
Soin fortifiant	9,28 × 7 ÷ 75	0,87
Émollient pour cuticules	7,65 × 10 ÷ 75	1,02
Crème pour les mains	6,00 × 10 ÷ 50	1,20
Base manucure	4,42 × 5 ÷ 25	0,88
Vernis	5,75 × 8 ÷ 25	1,84
Total matières	Somme des coûts arrondis	6,06
Entretien du linge	Forfait	0,50
Petites fournitures	Forfait	0,50
Main-d'œuvre	26 × 55 ÷ 60	23,83
Frais fixes	Forfait	5,00
Total charges	0,50 + 0,50 + 23,83 + 5,00	29,83
Coût de revient HT	6,06 + 29,83	35,89
Prix de vente HT	35,89 × 1,5	53,84
TVA	53,84 × 20 %	10,77
Prix TTC	53,84 + 10,77	64,61

Annexe B complétée



(Arrondir à deux chiffres après la virgule)

Produits utilisés	Détail des calculs	Coût unitaire de revient
Dissolvant	6,30 × 5 =	0,25 €
Soin fortifiant	9,28 × 7 =	0,87 €
Émollient pour cutícules	7,65 × 10 =	1,02 €
Crème pour les mains	6,00 × 10 =	1,20 €
Base manucure	4,42 × 5 =	0,88 €
Vernis	5,75 × 8 =	1,84 €
TOTAL 1 : COÛT MATIÈRES UNITAIRE		6,06 €

Charges de fonctionnement	Détails des calculs	Coût unitaire de revient
Entretien du linge 0,50 €		0,50 €
Petites fournitures 0,50 €		0,50 €
Main d'œuvre, taux horaire 26 € charges comprises ; temps nécessaire pour la prestation 55 minutes.	26 × 55 =	23,83 €
Frais forfaitaires et charges fixes : 5 €		5,00 €
TOTAL 2 : CHARGES DE FONCTIONNEMEN		29,83 €
COÛT DE REVIENT H		35,89 €
Coefficient multiplicateur		1,5
Pr	35,89 ×	53,84 €
Montant de la TV	53,84 ×	10,77 €
Prix de vente de la prestation TTC		64,61 €
Prix de vente de la prestation TTC arrondi à l'euro supérieur		65 €
Calculez la marge. Détaillez vos calculs :	53,84 -	17,95 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prix TTC : 64,61 €, soit 65 € arrondi à l'euro supérieur. Marge : 17,95 €.

4. Gestion des stocks

L'institut reçoit des produits destinés à la nouvelle prestation, mais le colis est abîmé et le bon de livraison présente des différences par rapport à la commande. Il faut relever les anomalies à transmettre au fournisseur puis mettre à jour l'état des stocks à partir des documents de livraison et de l'annexe.

Question 1.1. Comparer le bon de livraison au bon de commande et indiquer au fournisseur les anomalies constatées, en vérifiant l'état du colis, les références, les désignations et les quantités livrées.

La comparaison de la commande n° 138 avec le bon de livraison n° 34 fait apparaître des écarts à signaler au fournisseur :

- Le colis est abîmé et 6 des 8 dissolvants M101 livrés sont abîmés.
- 10 M103 sont livrés au lieu des 15 commandés, soit un manque de 5.
- La crème commandée est une M104 de 50 ml ; le bon indique une M100 de 100 ml.
- 50 vernis M106 sont livrés au lieu des 30 commandés, soit un surplus de 20.

Les lignes M102 et M105 sont conformes. La réception est notée sous réserve de déballage.

Anomalies relevées sur le bon de livraison

Référence	Désignation des articles	Nom du fournisseur	Quantité	Observations
M101	Dissolvant 125 ml	Peggy Sage	8	6 dissolvants abîmés
M102	Soin fortifiant 75 ml	Peggy Sage	10	
M103	Émollient pour cuticules 75 ml	Peggy Sage	10	
M100	Crème pour les mains 100 ml	Peggy Sage	20	
M105	Base de manucure 25 ml	Peggy Sage	25	
M106	Vernis 25 ml	Peggy Sage	50	

Observations : *Sous réserve de déballage, un colis abîmé.*

Le 30 mai 2021

M101 : 6 abîmés sur 8

M100 100 ml au lieu de M104 50 ml

M103 : 10 livrés, 15 commandés

M106 : 50 livrés, 30 commandés

✓ RÉPONSE À RETENIR

Signaler : colis abîmé, 6 M101 abîmés, 5 M103 manquants, crème de référence et contenance erronées, 20 M106 en surplus.

Question 1.2. Mettre à jour l'état des stocks des articles concernés en renseignant l'annexe C, notamment les entrées, les sorties et le stock réel.

Le stock réel se calcule en ajoutant les entrées aux quantités disponibles, puis en retranchant les sorties. Pour M101, les 8 unités livrées sont enregistrées en entrée et les 6 unités abîmées en sortie. Les articles conformes sont enregistrés selon les quantités livrées ; la crème M100 de 100 ml ne correspond pas à la référence M104 et n'est donc pas entrée en stock. Les stocks minimum et de sécurité restent inchangés.

Référence	Entrées	Sorties	Stock réel
M101	8	6	8
M102	10	0	20
M103	10	0	10
M104	0	0	15
M105	25	0	25
M106	50	0	50

Reporter les mouvements et les stocks réels dans l'annexe C ; inscrire 0 lorsqu'il n'y a aucun mouvement.

Annexe C complétée : entrées, sorties et stocks réels

Référence	Désignation des articles	Quantités disponibles	Entrées	Sorties	Stock minimum	Stock de sécurité	Stock réel
M101	Dissolvant 125 ml	6			5	10	
M102	Soin fortifiant 75 ml	10			10	15	
M103	Émollient pour cuticules 75 ml	0			5	10	

8 6 8
10 0 20
10 0 10
0 0 15
25 0 25
50 0 50

✓ RÉPONSE À RETENIR

Stocks réels : M101 8, M102 20, M103 10, M104 15, M105 25 et M106 50 unités.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2021)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E3 du BP Esthétique Cosmétique Parfumerie, session 2021, porte le code 21SP-BP ECP U30 1, dure 3 h 00 et a un coefficient 5. Le sujet Belle et Naturelle évalue la gestion du personnel, le recrutement et la formation, la planification d'équipe, le calcul du prix d'une prestation de prothésie ongulaire et la gestion des stocks.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Coût d'un produit consommé = prix du conditionnement × quantité utilisée ÷ contenance du conditionnement.
- Le coût de revient HT additionne le coût des matières et les charges de fonctionnement, dont la main-d'œuvre calculée selon la durée de la prestation.
- Prix de vente HT = coût de revient HT × coefficient multiplicateur; prix TTC = prix HT × (1 + taux de TVA).
- Stock réel = quantités disponibles + entrées - sorties.

Points de vigilance & attentes du jury

- Actualiser l'organigramme et intégrer tous les critères du courriel dans l'annonce de recrutement.
- Vérifier les repos, les horaires, la formation, les pauses et les contraintes d'ouverture et de fermeture du planigramme.
- Détailler les calculs du prix, conserver les unités et respecter les arrondis indiqués.
- Comparer les références, désignations, quantités et état des produits entre commande et livraison.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le coût des produits utilisés pour une prestation ?

Pour chaque produit, divisez le prix du conditionnement par sa contenance, puis multipliez le résultat par la quantité utilisée. Additionnez les coûts obtenus pour déterminer le coût matière unitaire de la prestation.

Q : Comment intégrer la main-d'œuvre au coût de revient ?

Convertissez la durée de la prestation en fraction d'heure, puis multipliez-la par le taux horaire charges comprises. Pour 55 minutes à 26 euros par heure, le calcul est 26 × 55 ÷ 60.

Q : Comment répartir le temps pendant cette épreuve de trois heures ?

Utilisez les barèmes indicatifs pour répartir votre temps : 30 points pour le personnel, 21 pour la planification, 25 pour le prix et 19 pour les stocks. Réservez aussi du temps pour vérifier les annexes et la copie.

Q : Quelles précautions prendre pour les calculs et les réponses rédigées ?

Présentez des calculs lisibles et cohérents avec les documents, appliquez le coefficient et le taux de TVA indiqués, puis respectez les arrondis demandés. Le sujet attribue aussi cinq points à l'expression écrite, à la présentation et au vocabulaire professionnel.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpesthetique.fr/assets/annales/bp-esthetique/E3 - Vie et gestion de l'entreprise/2021/BP Esthétique - E3 - Vie et gestion de l'entreprise - Session 2021 - 1-Sujet.pdf

Ressources BP Esthétique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.